



Monsieur le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer (DDTM)  
Service de l'Eau et des Risques  
19 avenue de Grande Bretagne  
66 000 PERPIGNAN

Perpignan, le 18 SEP. 2014

**Objet :** avis sur un forage de reconnaissance à Cabestany

Monsieur le Directeur,

J'ai bien pris connaissance du dossier que vous m'avez fait parvenir, concernant la déclaration de forage déposée par Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération (PMCA) sur la commune de Cabestany.

Il s'agit uniquement d'un dossier de déclaration lié au forage de reconnaissance, il n'est donc normalement pas question de se prononcer sur le prélèvement. Toutefois, afin **d'éviter à la commune un investissement qui ne pourrait être exploité faute d'autorisation**, je tiens à alerter le maître d'ouvrage sur un possible point de blocage : le déficit quantitatif du Pliocène.

Les nappes Pliocène sont en déficit quantitatif depuis 40 ans, les prélèvements excédant la recharge. Très récemment une stabilisation a été constatée, laissant penser qu'un équilibre pourrait avoir été trouvé. Concrètement, une augmentation des prélèvements actuels dans le Pliocène ne peut être envisagée, car elle entraînerait automatiquement de nouveau une situation de déficit. C'est le sens de l'engagement de la CLE du SAGE des nappes du Roussillon, qui a décidé ce jour en réunion plénière de fixer l'orientation stratégique suivante : « **Figer les prélèvements dans le Pliocène à leur niveau actuel, tous usages confondus** ».

Cette décision, faisant suite à l'étude « volumes prélevables », a été ratifiée l'unanimité des membres présents et représentés. Elle sera plus tard traduite règlementairement par les services de l'Etat, qui devront réviser les DUP actuelles de tous les forages, notamment celles pour lesquelles le volume autorisé est largement supérieur au prélèvement actuel.

Si les prélèvements actuels ne sont pas menacés, il n'est donc clairement plus possible aujourd'hui d'imaginer des prélèvements supplémentaires dans le Pliocène pour des usages à l'horizon 2025 comme le mentionne le dossier (+ 400 000m<sup>3</sup>).

A Cabestany, le problème est complexe puisqu'il n'y a pas d'autre ressource facilement accessible, excepté l'interconnexion avec Perpignan, mais qui ne sera pas suffisante selon le dossier.

D'ores et déjà, la commune et l'agglomération peuvent engager une réflexion à ce sujet à deux échéances distinctes :

- à très court terme, il n'y a pas d'urgence vitale à réaliser un nouvel ouvrage. Les deux forages existants satisfont aux besoins actuels de la population, et en cas de travaux sur un forage, l'autre peut servir de relais. Une attention particulière aux actions d'économies d'eau doit être portée afin de dégager d'éventuels volumes à réaffecter à de nouveaux besoins.
- à moyen et long terme, si la commune souhaite se développer comme indiqué (+2% annuels jusqu'en 2025), il est indispensable qu'elle s'implique dans la gestion globale des nappes qui se construit actuellement, autour du SAGE et du Syndicat Mixte des nappes du Roussillon notamment. Des solutions y sont en effet recherchées, dans un esprit de mutualisation, pour répondre au défi de l'accroissement de population tout en préservant la ressource.

Par voie de conséquence, j'émet un avis défavorable à la réalisation du forage F5 « Mas Ferrer ». Cet avis n'a pas vocation à bloquer la commune dans ses projets, mais à prévenir cette dernière afin qu'elle n'investisse pas dans un ouvrage dont le prélèvement risquerait de ne pas être autorisé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**



**FRANCIS ELIQUE**